

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, session 2025

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE, au titre de l'année 2025 :

Madame MATHON Catherine, mcf cn, présidente, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.
Monsieur BAUDEQUIN Jean-Michel, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Madame DONA Paule, ige, experte, Institut d'études politiques Toulouse, Toulouse.

Madame CASTELLS Maud, igr, Rectorat de Bordeaux, Bordeaux.

Monsieur COMBET Philippe, igr, Rectorat de l'académie de Limoges, Limoges.

Monsieur MAMMAR Hamid, apa, suppléant, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Pessac, le 1^{er} juillet 2025

Le Président ,

Alexandre Péraud

